

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE
EN UN SEUL LOT DE VENTE

D'UN APPARTEMENT ET D'UNE CAVE

dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété dénommé Résidence La Rigaudière situé à
MARSEILLE (13015), 51, Chemin de Saint-Antoine à Saint-Joseph, bâtiment A2, cadastré
section 902 A n° 223, lieudit Boulevard de la Padouane pour 2 ha 12 a 08 ca

MISE A PRIX : VINGT CINQ MILLE EUROS (25.000,00 €)

Visite le Vendredi 29 Novembre 2024 de 9 h 00 à 10 h 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 11 DECEMBRE 2024 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
Salle n°8, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété :

Sur la commune de MARSEILLE (13015), 51
chemin de Saint-Antoine à Saint-Joseph,
Résidence La Rigaudière.

Dans l'ensemble dénommé La Rigaudière
cadastré section 902 A n°223, lieudit boulevard
de la Padouane pour 2 ha 12 a 08 ca.

Le lot numéro QUARANTE QUATRE
(44) :

Une cave située au sous-sol du même
immeuble portant le numéro 26,

Et les 1/18.102èmes des parties communes
générales.

Le lot numéro SOIXANTE NEUF (69) :

Un appartement de type 4C portant le
numéro 26 situé au 7ème étage gauche,
Et les 89/18.102èmes des parties communes
générales

Ledit ensemble immobilier ayant fait l'objet
d'un règlement de copropriété établi suivant
acte reçu par Me BLANC notaire à
MARSEILLE le 13 mai 1981 dont une copie
authentique a été publiée au premier bureau
des hypothèques de MARSEILLE le
12 juin 1981 volume 3395 numéro 1.

D'après le procès-verbal de description

Maître Henri-Pierre VERSINI, Commissaire de Justice Associé à Marseille, a établi le 10 avril 2024 le procès-verbal de description aux termes duquel il apparaît que l'appartement est situé au 7ème étage gauche du bâtiment A2 et porte le numéro 26.

Il se compose d'un hall d'entrée avec dégagement distribuant une cuisine avec loggia fermée, un rangement, trois chambres, une salle d'eau, un WC, un séjour.

La cave se situe au sous-sol de l'immeuble.

Les lieux sont inoccupés.

Le syndic de la copropriété est le cabinet R TRAVERSO, 110 Boulevard Baille, 13005 MARSEILLE.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de **84,39 m²**.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La Société **COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS**, société anonyme au capital de 262.391.274,00 €, immatriculée au RCS de PARIS, n° SIREN 382 506 079 dont le siège sis 59, Avenue Pierre Mendès-France, 75013 PARIS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié audit siège es qualité,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat Associé au sein de la **SELARL EKLAR AVOCATS**.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de Marseille qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet <http://www.eklar.com> du Cabinet de Me Thomas D'JOURNO, Avocat au Barreau de MARSEILLE
- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, 43/45 Rue Breteuil 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.13.24.13.63 - f.hoffmann@eklar.com
- **Au Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE**, 25 rue Edouard Delanglade 13006 MARSEILLE à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille le 30 octobre 2024.

Me Thomas D'JOURNO
Avocat